CAJO
Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

Info Courses de chevaux

VOLUME 3 • NUMERÓ 2 **PRINTEMPS 2019**

Photo : Ericka Rusnak

Dans ce numéro

- Message du registrateur
- Rappel concernant les changements d'adresse
- Amélioration du bien être et de l'intégrité dans les courses de chevaux
- Le saviez-vous? Rapports de courses de la CAJO
- Résumé des données sur les tests positifs de chevaux
- Demandes de renseignements et plaintes en ligne
- Saison des courses 2019
- Versions électroniques des règles sur les courses
- Nouvelles règles sur la stimulation des chevaux à l'hippodrome Woodbine Mohawk Park

Info Courses de chevaux est la publication de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) destinée à l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario. Des exemplaires imprimés sont disponibles dans les hippodromes et auprès des associations de l'industrie. Tous les numéros du bulletin peuvent aussi être consultés en ligne, dans les deux langues officielles, au **www.agco.ca/fr**.

Nous vous invitons à nous transmettre vos idées et vos commentaires. Pour toute suggestion de sujets à aborder dans nos prochaines publications, ou pour recevoir Info Courses de chevaux ainsi que d'autres publications de la CAJO au sujet des courses de chevaux en version électronique, veuillez écrire à l'adresse **racing@agco.ca** ou composer le 416 325 0427.

Message du registrateur

En ce début de nouvelle saison des courses, l'industrie des courses de chevaux est manifestement confrontée à de nombreux défis.

La CAJO maintient son engagement à poursuivre la révision continue de ses politiques, règles et règlements pour assurer la viabilité de ce sport exceptionnel.

Ce numéro d'Info Courses de chevaux présente en détail l'ensemble des récents changements visant à favoriser la sécurité des participants de l'industrie, le bien-être des chevaux et l'intégrité du sport en général.

Il n'est pas toujours facile ni agréable d'introduire des changements, mais ceux-ci étaient nécessaires. En modernisant son approche de la réglementation des courses de chevaux, y compris par l'offre en ligne des règles sur les courses et des services de délivrance de licences, la CAJO continuera de consulter, d'écouter et de soutenir tous les titulaires de licence de courses de chevaux, peu importe leur emploi ou la race de chevaux avec laquelle ils travaillent.

La collaboration aidera à renforcer les liens entre les différents acteurs du milieu des courses de chevaux de l'Ontario.

Je souhaite à tous les participants de l'industrie de belles rencontres sécuritaires pour la saison 2019.

Jean Major
Registrateur

Rappel concernant les changements d'adresse

La Loi de 2015 sur les licences de courses de chevaux et les règles sur les courses de la CAJO exigent que les titulaires de licence avisent rapidement la CAJO de tout changement d'adresse. Au moment où la CAJO poursuit la mise en place de ses services en ligne destinés au secteur des courses de chevaux, il est particulièrement important que les coordonnées de tous les titulaires de licence soient à jour.

Si vous avez déménagé depuis la délivrance de votre licence ou si vos coordonnées ont changé, veuillez communiquer avec nous pour mettre votre dossier à jour :

Service à la clientèle de la CAJO
Du lundi au vendredi | De 8 h 30 à 17 h (heure normale de l'Est)
Par téléphone : **416 326-8700** ou **1 800 522-2876** (sans frais en Ontario)

Amélioration du bien être et de l'intégrité dans les courses de chevaux

La CAJO s'engage à être un organisme de réglementation moderne en veillant au respect des normes les plus strictes en matière de santé et de sécurité des chevaux et des humains ainsi qu'en matière de responsabilité dans l'industrie. L'évaluation continue des règles sur les courses concernant les drogues équines et le bien être des chevaux permet à la CAJO de préserver l'intégrité du sport et d'assurer une protection maximale aux chevaux, aux jockeys et aux conducteurs.

En avril 2019, la CAJO a mis en œuvre quatre nouvelles initiatives pour favoriser le bien être des chevaux et celui des participants, les deux étant intrinsèquement liés, selon les études. Ces initiatives étaient les suivantes :

1. **Interdiction de médicaments les jours de course | En vigueur depuis le 19 avril 2019**
   Les données montrent qu'il est dans l'intérêt des chevaux, des participants, des parieurs et du grand public que les chevaux courent sans l'utilisation de médicaments. Une interdiction de médicaments les jours de course a donc été instaurée pour proscrire l'administration de médicaments, de drogues et d'autres substances à un cheval inscrit à une course, 24 heures avant l'heure de départ de la première course ledit jour. Cette interdiction ne s'applique pas au furosémide pour les chevaux dûment inscrits au Programme de lutte contre l'hémorragie pulmonaire induite par l'effort de l'Ontario.
   Bulletin d'information no 70 – Interdiction de médicaments les jours de course : Mise en place d'une règle fondée sur des normes
2. **Règles révisées en matière de réclamation | En vigueur depuis le 20 avril 2019**
   La CAJO a élargi les règles afin de permettre aux officiels de courses d'invalider les réclamations lorsqu'un cheval meurt pendant une course à réclamer ou lorsqu'un cheval doit se faire euthanasier sur la piste de course après une course à réclamer. L'adoption de règles pour invalider les réclamations dans ces situations tragiques vise à favoriser la santé et la sécurité des chevaux de course et des participants ainsi que l'intégrité des courses.
   Bulletin d'information nº 69 – Modifications aux règles en matière de réclamation
3. **Mise en place d'un protocole à suivre en cas de commotion cérébrale | En vigueur depuis le 20 avril 2019**
   La CAJO a commencé la mise à l'essai d'un protocole à suivre en cas de commotion cérébrale dans les hippodromes où se déroulent des courses de chevaux de race Thoroughbred. Ce protocole vise à veiller à ce que les jockeys ayant reçu un diagnostic de commotion cérébrale d'un professionnel de la santé qualifié ne participent pas aux courses. Veiller à ce que les jockeys ne participent pas aux courses pendant qu'ils souffrent des effets d'une commotion cérébrale favorise la santé et la sécurité de ces jockeys ainsi que celles des autres jockeys et des chevaux.
   Bulletin d'information nº 68 – Protocole à suivre en cas de commotion cérébrale : Mise en place d'une règle fondée sur des normes
1. **Modification aux règles sur la stimulation des chevaux Standardbred | En vigueur depuis le 3 juin 2019**
   La CAJO a modifié les règles sur les courses de chevaux Standardbred et la Directive en matière de politique no 5 2009 pour limiter la stimulation à l'« action du poignet » acceptable pendant les courses. De plus, une nouvelle disposition a été ajoutée aux lignes directrices sur les pénalités pour établir une amende minimale pour toute infraction commise pendant une course dont la bourse est de 100 000 $ ou plus et pour fournir une orientation sur la durée recommandée des suspensions des courses, établie en fonction de la bourse totale. La modification aux règles est entrée en vigueur le 3 juin 2019 à l'hippodrome Woodbine Mohawk Park et sera mise en œuvre progressivement dans tous les hippodromes de courses de chevaux de race Standardbred de l'Ontario.
   Bulletin d'information no 71 – Modification aux règles sur la stimulation des chevaux Standardbred

La CAJO continue d'explorer des initiatives qui contribueront à assurer le respect des normes les plus strictes en matière de santé et de sécurité des chevaux et des humains ainsi que de responsabilité dans l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario.

De plus amples renseignements sur les initiatives de la CAJO visant à favoriser le bien être des participants et l'intégrité des courses de chevaux ainsi que les bulletins d'information susmentionnés se trouvent sur le site Web de la CAJO.

LE SAVIEZ-VOUS?

Rapports de courses de la CAJO

Dans le respect de son engagement à accroître la transparence dans les courses, la CAJO publie des rapports de courses en anglais et en français après les programmes de courses de chevaux de toutes les races.

Du 21 avril 2018 au 31 mars 2019, plus de 800 rapports de courses ont été publiés (en anglais et en français).

Les rapports sont accessibles au **www.agco.ca/fr/content/rapports-de-courses**.

Résumé des données sur les tests positifs de chevaux

DU 21 AVRIL 2018 AU 21 AVRIL 2019

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5	TCO_2
0	2	7	6	5	3

Les données sur les tests positifs de chevaux sont publiées sur le site Web de la CAJO à l'adresse suivante :
www.agco.ca/fr/content/donnees-sur-les-tests-positifs-de-chevaux

Photo : Dave Landry

Demandes de renseignements et plaintes en ligne

CAJO | Commission des alcools et des jeux de l'Ontario
Ontario

La CAJO examine toutes les demandes de renseignements et les plaintes présentées sur son portail en ligne iCAJO.

Les utilisateurs peuvent envoyer leurs questions et préoccupations de façon anonyme ou en fournissant leurs coordonnées pour permettre le suivi.

Le portail iCAJO est accessible au **www.agco.ca/fr/icajo** ou par le lien au haut de la page d'accueil du site Web de la CAJO.

Equine Guelph offre ses premières formations en ligne à l'industrie des courses de chevaux

Un premier groupe de titulaires de licences de la CAJO se sont joints à la nouvelle communauté d'apprentissage en ligne créée pour la CAJO par Equine Guelph dans le cadre d'un projet pilote de formation en ligne gratuite.

L'hiver dernier, des entraîneurs, des palefreniers et des propriétaires de chevaux de race Thoroughbred, Standardbred et Quarter Horse ont suivi les trois premiers cours de brève durée gratuits, dont un sur la santé intestinale et la prévention des coliques.

Selon Jeff Hunt, un palefrenier de l'écurie Classy Lane à Puslinch, en Ontario, ce cours devrait être obligatoire pour toute personne qui possède des chevaux ou qui en prend soin, particulièrement pour les palefreniers de l'industrie des courses. Il affirme que la formation lui a permis de devenir un meilleur palefrenier, et il est convaincu qu'il en sera de même pour les autres personnes qui la suivent.

Equine Guelph remercie la CAJO de soutenir financièrement les projets d'information, de formation et de sensibilisation qui sont utiles aux titulaires de licence de la CAJO.

LES COURS À VENIR SERONT OFFERTS AUX 100 PREMIERS TITULAIRES DE LICENCE INSCRITS.

Vous pouvez communiquer avec Equine Guelph en composant le 519 824 4120, poste 54205, ou visiter leur site Web au **www.equineguelph.ca/education** (en anglais).

AUTOMNE 2019	
DU 16 AU 27 SEPT.	Horse Care & Welfare
DU 7 AU 14 OCT.	Equine First Aid
DU 21 OCT. AU 1ER NOV.	Sickness Prevention in Horses

HIVER 2019

- Santé respiratoire des chevaux de course*
- Prévention et soins relatifs à la boiterie et aux blessures*
- Santé intestinale et prévention des coliques*
- Préparation aux incendies et aux situations d'urgence

*formation réservée aux participants de l'industrie des courses de chevaux

Saison des courses 2019

RACE	HIPPODROME	DÉBUT	FIN
QUARTER HORSE	Ajax Downs	5 mai	21 octobre
STANDARDBRED	Clinton	19 mai	25 août
	Dresden	26 mai	5 août
	Flamboro Downs – hiver et printemps	3 janvier	30 mai
	Flamboro Downs – automne	3 Septembre	31 décembre
	Georgian Downs	1er juin	31 août
	Grand River	5 juin	27 septembre
	Hanover	1er juin	14 septembre
	Hiawatha Horse Park	4 mai	21 septembre
	Kawartha Downs	11 mai	28 septembre
	Leamington Raceway	4 août	27 octobre
	Rideau Carleton	10 février	29 décembre
	Western Fair – hiver et printemps	1er janvier	31 mai
	Western Fair – automne	4 octobre	31 décembre
	Woodbine Mohawk Park	5 janvier	26 décembre
THOROUGHBRED	Fort Erie	28 mai	15 octobre
	Woodbine	20 avril	15 décembre

Photos : John Watkins

RUS ONTARIO
RACING UNDER SADDLE
GET ON TOP OF THE GAME

Courriel :
racingundersaddle@gmail.com

Site Web :
www.rusontario.com

1er juin	Georgian Downs
15 juin	Kawartha Downs
29 juin	Georgian Downs
13 juillet	Hanover
27 juillet	Georgian Downs
4 août	Clinton
24 août	Georgian Downs
7 septembre	Grand River
22 septembre	Flamboro Downs
4 octobre (finale Harlequin)	Western Fair

VERSIONS ÉLECTRONIQUES DES RÈGLES SUR LES COURSES

Accessibles dès maintenant sur le site Web de la CAJO!

Les règles sur les courses de chevaux de race Standardbred (y compris les courses montées) et Thoroughbred (y compris Quarter horse) sont maintenant offertes en version électronique sur le site Web de la CAJO :

www.agco.ca/fr/horseracing/regles-sur-les-courses-de-chevaux-thoroughbred
www.agco.ca/fr/horseracing/regle-sur-les-courses-de-chevaux-standardbred

Toujours à jour, ces versions en ligne sont entièrement interrogeables et imprimables, et les utilisateurs peuvent facilement constater les changements apportés depuis la dernière édition imprimée et se reporter aux directives afférentes.

- Savoir la date de la dernière mise à jour d'un chapitre
- Voir les modifications récentes
- Consulter facilement la loi, les règles et les directives

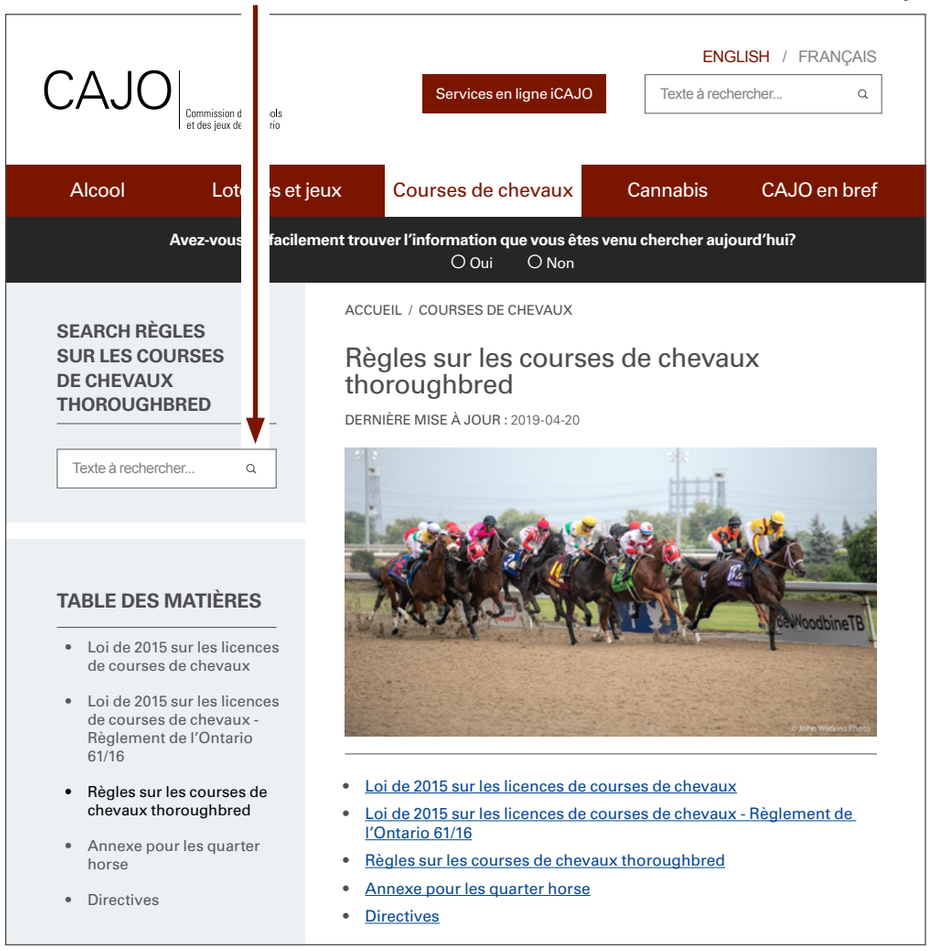

Chapitre 12 : Courses à réclamer
DERNIÈRE MISE À JOUR : 2019-04-20

MISES À JOUR RÉCENTES : RÈGLES SUR LES COURSES DE CHEVAUX THOROUGHBRED

- *2019-04-20*
  Chapitre 12 : Courses à réclamer
  Directive - *Directive pour les chevaux de race Thoroughbred nº 2– 2019 – Révision des dispositions sur les réclamations*
- *2019-04-19*
  Chapitre 15 : Mauvaise conduite, aiguilles, seringues et perquisitions
  Directive - *Directive pour les chevaux de race Thoroughbred nº 1– 2019 – Interdiction de médicaments fondée sur des normes les jours de course*
- *2019-04-19*
  Chapter 27: Commission Veterinarians, Official Veterinarians and Other Veterinarians
  Directive - *Directive pour les chevaux de race Thoroughbred nº 1– 2019 – Interdiction de médicaments fondée sur des normes les jours de course*

Toutes les mises à jour

Tenez-vous au courant! Suivez-nous sur Twitter : @CAJO_Courses

Nouvelles règles sur la stimulation des chevaux à l'hippodrome Woodbine Mohawk Park

La CAJO a modifié les règles sur les courses de chevaux de race Standardbred et la Directive en matière de politique nº 5 2009 : Lignes directrices sur les pénalités pour avoir stimulé de façon inappropriée un cheval dans une course de chevaux de race Standardbred. Le texte modifié limite la stimulation dans les courses de chevaux de race Standardbred à l'« action du poignet » acceptable pendant les courses, et des pénalités minimales sont appliquées en cas d'infraction. La modification est entrée en vigueur le 3 juin dernier à l'hippodrome Woodbine Mohawk Park et sera mise en œuvre progressivement dans d'autres hippodromes.

Cette modification constitue un nouveau jalon marquant l'engagement de la CAJO à protéger les chevaux de course de l'Ontario, à favoriser l'intégrité des courses et à fournir un cadre de réglementation adapté à l'industrie moderne des courses de chevaux. En mettant en œuvre cette modification, la CAJO maintient son engagement à poursuivre le dialogue avec le milieu des courses de chevaux. La CAJO surveillera de près les effets de la modification et élaborera des outils de formation et d'information pour les participants et les officiels de courses avant d'appliquer la nouvelle règle dans d'autres hippodromes. La CAJO invite les acteurs de l'industrie à lui faire part de leurs commentaires à mesure que la modification est mise en œuvre.

Info Courses de chevaux

Ce bulletin est publié par la **Commission des alcools et des jeux de l'Ontario** pour fournir aux titulaires de licence et aux parties intéressées des renseignements sur les mesures législatives portant sur les courses de chevaux et les questions connexes. Les suggestions d'articles et les commentaires des lecteurs sont les bienvenus.

Rédaction
Commission des alcools et des jeux de l'Ontario
Bureau 200
90, avenue Sheppard Est
Toronto (Ontario) M2N 0A4

Racing@agco.ca

Renseignements généraux
416 326 8700 ou 1 800 522 2876 (sans frais en Ontario)
Questions en ligne : **www.agco.ca/fr/iCAJO**
Web : **www.agco.ca/fr**

AVAILABLE IN ENGLISH